

## Annuaire

### Urgences

**Samu : 15** ou 112

**Pompier : 18**

Gendarmerie : 17 ou 02.33.72.50.22

Centre anti-poison - Rennes : 02.99.59.22.22

France Télécom : 1013

EDF : 02.33.20.21.22

### Santé

Centre médical - St Clair sur Elle :

02.33.05.84.22

Ambulance - St Clair sur Elle : 02.33.55.25.25

Pharmacie - St Clair sur Elle : 02.33.05.89.37

Pharmacie - Cerisy la Forêt : 02.33.56.10.11

Infirmières - St Clair sur Elle : 02.33.05.86.60

Infirmières - Cerisy la Forêt : 02.33.57.18.70

Dentiste - St Clair sur Elle : 02.33.55.40.62

### Culte

Presbytère : 02.33.05.85.08

### Transports

Manéo : réseau de transport en commun du

Conseil général de la Manche

n° vert : 0.800.150.050

www.mobi50.com

### Assistantes maternelles

Emilie BLOT « Les Bruyères » :

02 33 56 52 24

Céline LELAIDIER « Richebourg » :

02 33 05 66 56

### Écoles

St Pierre de Semilly : 02.33.55.61.74

St André de l'Épine : 02.33.57.02.37

St Georges d'Elle : 02.33.57.63.74

Cerisy la Forêt : 02.33.05.75.47

St Clair sur Elle (collège) : 02.33.05.85.14

### Aides à la personne

CLIC - Pays St Lois : 02.33.06.04.71

ADMR - Association du service à domicile :

02.33.77.13.20

### Les associations de la commune

#### Anciens combattants :

Maurice LENEVEU : 02 33 56 16 49

#### Comité des fêtes :

Christel DOUCHIN 02 33 57 95 42

#### Club de l'amitié :

Renée DELABROSSE : 02 33 57 69 70

## **Infos pratiques...**

### Location de la salle des fêtes de Saint Germain d'Elle...

#### Contact pour information et réservation:

**Alain DOUCHIN** au 02 33 57 95 42 ou à la Mairie le mardi matin.

#### Tarifs:

✓ 150 € + 50 € de chauffage pendant la période hivernale.

(Chauffage uniquement pour la location par un hors commune).

Dépôt d'un chèque de caution de 75 € à la réservation

#### Caractéristiques :

La capacité maximale de la salle est de 200 personnes.

Les équipements sont :

cuisine 2 fourneaux,

1 réfrigérateur,

1 vitrine réfrigérante,

1 congélateur.

#### Conditions de location :

La remise des clefs est possible à partir du vendredi après-midi du week-end de location.

La restitution doit être réalisée au plus tard le lundi matin.

La salle doit être rendue mobilier rangé (tables et chaises empilées), salle et cuisine nettoyées.

**Ramassage des ordures ménagères le mercredi dès 6H00.**

### Mairie

Téléphone / fax : 02 33 57 09 52

#### Courriel :

[mairie.st-germaindelle@orange.fr](mailto:mairie.st-germaindelle@orange.fr)

#### Horaires d'ouverture :

mardi 9h30 - 12h00

#### Secrétaire de mairie :

Marie-Françoise LEMAITRE

Téléphone Maire : 06 70 54 25 83

Je souhaite réaliser des travaux.  
**Que faut-il faire ?** La réponse dans ce tableau.  
 (Une déclaration préalable (DP), Obtenir un permis de construire (PC)).

Abri de jardin	Aucune formalité en dessous de 2 m <sup>2</sup> DP entre 2 m <sup>2</sup> et moins de 20 m <sup>2</sup> PC si plus de 20 m <sup>2</sup>	Eolienne	Aucune formalité si moins de 12 m de hauteur. PC à partir de 12 m ou dans un secteur sauvegardé
Agrandissement	DP entre 2 m <sup>2</sup> et moins de 20 m <sup>2</sup> PC si plus de 20 m <sup>2</sup>	Garage	DP si moins de 20 m <sup>2</sup> . PC si plus de 20 m <sup>2</sup>
Aménagements intérieurs	Aucune formalité si l'aspect extérieur et la destination ne sont pas modifiés, sinon DP si moins de 20 m <sup>2</sup> ou PC si plus de 20 m <sup>2</sup>	Mur de clôture	Aucune formalité si moins de 2 m de hauteur . PC à partir de 2 m ou dans un secteur sauvegardé ou lorsqu'une délibération municipale l'impose
Barbecue « en dur »	Aucune formalité si moins de 2 m <sup>2</sup> DP au-dessus de 2 m <sup>2</sup>	Piscine extérieure	Aucune formalité si bassin de moins 10 m <sup>2</sup> . DP bassin entre 10 et 100 m <sup>2</sup> . PC bassin de plus de 100m <sup>2</sup>
Changement de destination d'un bâtiment	DP même s'il n'y a pas de travaux PC si modification des structures porteuses ou de la façade	Panneaux solaires	DP
Clôtures (grillage, palissade)	DP si le secteur fait l'objet d'une protection spécifique ou si une délibération municipale l'impose	Ravalement	DP
Combles (sans modification de l'aspect extérieur)	Aucune formalité si moins de 10 m <sup>2</sup> transformé DP si plus de 10 m <sup>2</sup> transformé	Surélévation	DP si pas de création ni d'agrandissement d'ouverture PC si création ou agrandissement d'ouverture
Combles (avec modification de l'aspect extérieur)	DP quelque soit la surface créée	Terrasse	Aucune formalité en dessous de 2 m <sup>2</sup> DP entre 2 m <sup>2</sup> et moins de 20 m <sup>2</sup> PC si plus de 20 m <sup>2</sup>
Création d'ouverture	DP	Véranda	Aucune formalité en dessous de 2 m <sup>2</sup> DP entre 2 m <sup>2</sup> et moins de 20 m <sup>2</sup> PC si plus de 20 m <sup>2</sup>